



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Déclaration de Siem Reap Tourisme et culture – Construire un nouveau partenariat

Les Ministres du tourisme et de la culture et chefs de délégation des États membres de l'OMT et de l'UNESCO, ainsi que des représentants de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies, d'organisations régionales, du monde universitaire, du secteur privé, d'institutions culturelles et du tourisme et d'organisations non gouvernementales, réunis à l'occasion de l'*OMT/UNESCO Conférence mondiale sur le tourisme et la culture – construire un nouveau partenariat* à Siem Reap (Cambodge) les 4 et 5 février 2015 sous le haut patronage de S.E. Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen, Premier ministre du Royaume du Cambodge, du Secrétaire général de l'OMT et de la Directrice générale de l'UNESCO ;

Rappelant que :

- Le tourisme est devenu au cours des dernières décennies l'un des premiers secteurs socio-économiques à travers le monde ;
- Le tourisme offre d'immenses possibilités pour favoriser une croissance économique inclusive et le développement durable par la création d'emplois, la revitalisation des zones rurales et urbaines et l'appréciation et la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- En 2012, plus d'un milliard de touristes internationaux ont été recensés pour la première fois de par le monde, et en 2014 la Liste du patrimoine mondial a franchi le cap des 1 000 sites ;
- La culture, reflétée dans le patrimoine et les traditions autant que dans l'art contemporain, les langues, la cuisine, la musique, l'artisanat, les musées et la littérature, constitue une richesse inestimable pour les communautés d'accueil, façonne l'identité des communautés et favorise le respect et la tolérance entre les peuples, est devenue un atout touristique majeur qui établit des caractéristiques distinctives entre les destinations ; et
- Le tourisme culturel peut contribuer de façon significative au développement socio-économique et à l'autonomisation des communautés locales.

Considérant que :

- La sauvegarde de la culture dans ses diverses manifestations est une garantie du développement durable, comme cela a été souligné dans divers instruments normatifs internationaux tels que :
 - la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
 - La Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
 - La Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ;
 - La Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;

- La Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ;
- La Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
- Le tourisme durable peut constituer un atout important pour sauvegarder et promouvoir l'appréciation du patrimoine matériel et immatériel et encourager le développement des arts, de l'artisanat et d'autres activités créatives ;
- L'article 4 du Code mondial d'éthique du tourisme, adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, souligne que « le tourisme est un utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et un élément contribuant à son enrichissement » ;
- La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2013 sur la culture et le développement durable (A/RES/68/223), reconnaît que la culture favorise un développement économique solidaire ;
- La Déclaration de Hangzhou de mai 2013, *Placer la culture au cœur des politiques de développement durable*, réaffirme que la culture doit être considérée comme un facteur fondamental de la durabilité, car elle est une source de sens et d'énergie, de créativité et d'innovation, et une ressource pour répondre aux défis et trouver des solutions appropriées ;
- La Déclaration de Florence de 2014, *Culture, créativité et développement durable. recherche, innovation, opportunités*, appelle les gouvernements, la société civile et les acteurs du secteur privé à prendre des mesures dans le cadre d'un partenariat mondial afin de promouvoir des environnements, des processus et des produits créatifs ;
- L'OMT et l'UNESCO collaborent depuis de nombreuses années pour mieux faire connaître et promouvoir les liens étroits qui unissent tourisme et culture, tout en soulignant la nécessité d'adopter des modèles de partenariat mutuellement bénéfiques, notamment par le biais du Programme de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et le tourisme durable ; et
- L'édification de nouveaux modèles de partenariat pour favoriser la collaboration entre les secteurs du tourisme et de la culture s'inscrit dans le consensus international qui se fait jour à propos des liens fondamentaux entre culture et patrimoine, et mérite d'être examinée avec attention dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015.

Reconnaissant que :

- Malgré les très fortes synergies qui existent entre le tourisme et la culture, ces deux secteurs sont souvent gérés par des structures gouvernementales et administratives déconnectées les unes des autres ou peu coordonnées entre elles, ce qui se traduit par des résultats insuffisants en matière de politiques nationales et régionales ainsi qu'en termes de planification et de développement ;
- Alors que le tourisme connaît une phase de croissance sans précédent, il importe de souligner la responsabilité commune qui incombe aux acteurs de la culture et du tourisme, notamment aux gouvernements et aux administrations publiques à tous les niveaux, ainsi que les possibilités immenses qui s'offrent aux secteurs de la culture et du tourisme pour mettre au point de nouveaux modèles de partenariat ;

- Pour obtenir des résultats fructueux, les acteurs de la culture et du tourisme doivent assumer, à tous les niveaux, des responsabilités transversales dans des domaines tels que la gouvernance, le dialogue avec les communautés, l'innovation et la responsabilité sociale des entreprises ;
- La pérennité du tourisme sur les plans social, économique et environnemental n'est possible que si les atouts naturels et culturels des pays et des communautés sont valorisés et protégés ;
- Le tourisme durable peut jouer un rôle déterminant dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel, tout en permettant aux communautés et aux destinations à travers le monde de nourrir un sentiment de fierté et d'estime de soi et que, gérées et développées à mauvais escient, lesdites préservation et promotion peuvent mettre en péril ce patrimoine ;
- En s'appuyant sur des structures de gouvernance responsable, le développement touristique et les activités en lien avec le patrimoine culturel peuvent permettre d'atteindre la durabilité, avec pour effet de garantir la protection et la conservation, promouvoir les investissements, favoriser la réduction de la pauvreté, faciliter les liens entre les divers secteurs du tourisme et les fournisseurs locaux de biens et services, faire découvrir les cultures locales et soutenir le développement des ressources humaines ;
- Pour parvenir au tourisme durable il est besoin de renforcer et d'élargir la contribution des cultures vivantes et des industries créatives, comme la musique, le multimédia, l'artisanat, la cuisine, l'architecture et le design car ces activités jouent un rôle croissant pour permettre aux destinations d'offrir au visiteur une expérience unique et différenciée, et l'investissement touristique peut attirer de nouveaux consommateurs, mais aussi favoriser l'innovation et les échanges d'expériences pour stimuler les industries créatives et élargir les débouchés ;
- Les itinéraires culturels qui relient ces lieux offrent d'importantes possibilités en termes de développement touristique, d'intégration régionale et de développement économique, tout en favorisant la revitalisation et la promotion des liens culturels et économiques entre les personnes et les communautés ; et
- Le tourisme culturel peut contribuer au développement culturel, ainsi qu'au développement et à la revitalisation des zones urbaines et des villes historiques.

Réaffirment leur engagement à :

1. Forger de nouveaux modèles de partenariat entre le tourisme et la culture en

- 1.1. Favorisant une meilleure prise en compte de la culture et du tourisme dans le programme de développement pour l'après-2015 ;
- 1.2. Réduisant les obstacles et en promouvant des modèles de partenariat et des structures de gouvernance gouvernementale efficaces aux échelons national, régional et local pour élaborer, coordonner et mettre en œuvre de façon plus intégrée les politiques et les pratiques touristiques et culturelles ;
- 1.3. Encourageant et facilitant des partenariats efficaces entre les organismes gouvernementaux, privés et communautaires dans les secteurs du tourisme et du patrimoine culturel ;
- 1.4. Élaborant des politiques touristiques culturelles qui reconnaissent, protègent et promeuvent l'authenticité de la culture et du patrimoine culturel et qui créent des synergies efficaces en faisant usage des technologies et médias sociaux appropriés pour

permettre aux parties prenantes d'échanger davantage leurs informations, expériences et bonnes pratiques dans ce domaine ; et

- 1.5. En utilisant le tourisme et la culture en tant qu'outil fondamental au service de la coopération au développement dans les pays en développement et du redressement dans les zones en crise.

2. Promouvoir et protéger le patrimoine culturel en

- 2.1. Encourageant les activités touristiques qui contribuent à accroître la sensibilisation et le soutien du public à la protection et à la conservation du patrimoine culturel ; notamment en communiquant les caractéristiques et les valeurs inhérentes au patrimoine au travers de la chaîne de l'expérience touristique ;
- 2.2. Tenant compte des aspirations des communautés d'accueil en ce qui concerne les conditions d'utilisation et de gestion de la culture matérielle et immatérielle ;
- 2.3. Veillant à ce qu'une part suffisante des recettes du tourisme soit affectée à la gestion et à la conservation du patrimoine culturel et naturel et serve à promouvoir l'engagement des touristes ;
- 2.4. Protégeant et gérant durablement les sites du patrimoine mondial et en encourageant la mise en œuvre du Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, notamment la mise en œuvre de mesures efficaces pour juguler la saturation touristique, en formant et en renforçant les capacités des gestionnaires de sites et des autres parties prenantes ;
- 2.5. Soutenant la lutte contre le trafic de biens culturels ;
- 2.6. Promouvant des exemples de gestion responsable et durable du tourisme pour les sites du patrimoine mondial et en veillant à ce que les communautés d'accueil ou locales tirent profit du tourisme ;
- 2.7. Veillant à ce que les minorités ethniques et les peuples autochtones et leurs cultures soient respectés et préservés et à ce que le développement et la promotion du tourisme se fassent avec la participation de tous les acteurs concernés et par le biais de partenariats équitables ;
- 2.8. Mettant en œuvre des procédures d'évaluation de l'impact efficaces et appropriées concernant le patrimoine et la viabilité socio-économique, avant l'approbation de projets touristiques en lien avec des sites du patrimoine mondial et les communautés qui vivent près de ces sites ; et
- 2.9. En améliorant la qualité des services, l'utilisation de la technologie et l'attraction des visiteurs pour renforcer la compétitivité des sites culturels.

3. Relier les gens et favoriser le développement par la mise en place d'itinéraires culturels en

- 3.1. Encourageant et facilitant, le cas échéant, les initiatives nationales et internationales qui permettent de regrouper dans des itinéraires, couloirs ou circuits touristiques des sites du patrimoine unis par des liens historiques ou thématiques, notamment les sites du patrimoine mondial ;
- 3.2. Établissant des réseaux régionaux ou internationaux entre les agences gouvernementales chargées de la culture et du tourisme, mais également dans d'autres

- domaines de compétence gouvernementale pertinents tels que les affaires étrangères, les transports, les affaires intérieures ou l'immigration ;
- 3.3. Développant la coopération transnationale et transrégionale pour encourager, faciliter et bâtir des modèles de gouvernance et de certification et offrir aux visiteurs qui empruntent les itinéraires culturels une expérience de qualité et cohérente ;
 - 3.4. Favorisant l'équité des structures de gouvernance, le développement du tourisme, les partenariats public/privé et les activités de marketing sur l'ensemble de l'itinéraire culturel ; et
 - 3.5. En consultant les communautés locales et en les associant à l'élaboration et à la gestion des activités touristiques sur les itinéraires culturels.
- 4. Promouvoir un resserrement des liens entre le tourisme, les cultures vivantes et les industries créatives en**
- 4.1. Encourageant les occasions de faire du tourisme culturel un vecteur d'opportunités d'affaires et de développement socio-économique pour les industries créatives et le secteur culturel ;
 - 4.2. Encourageant et facilitant de nouvelles formes de tourisme culturel, telles que le tourisme créatif, et le développement du tourisme en lien avec des attraits spécifiques tels que les musées, le patrimoine subaquatique ou le patrimoine de la mémoire ;
 - 4.3. Promouvant des chaînes de valeur durables au sein des communautés locales à même d'assurer une qualité et une créativité constantes dans la présentation et/ou la performance des industries culturelles ;
 - 4.4. Favorisant les possibilités de formation et d'éducation au niveau local pour garantir la participation et le développement continu des industries culturelles ; et
 - 4.5. En encourageant les investissements publics et privés dans les infrastructures physiques et institutionnelles pour soutenir les industries créatives locales.
- 5. Soutenir la contribution du tourisme culturel au développement urbain en**
- 5.1. S'efforçant d'inclure dans les programmes de développement et/ou de revitalisation des zones urbaines les traditions culturelles, les musées et les industries créatives contemporaines ;
 - 5.2. Encourageant la revitalisation des friches industrielles des villes historiques en y intégrant le patrimoine culturel ;
 - 5.3. En veillant à ce que les communautés locales soient associées au développement urbain et à ce que ce dernier donne lieu à un développement socio-économique équitable ;
 - 5.4. En encourageant une mixité sociale et culturelle dans le développement urbain de manière à renforcer les interactions entre les communautés exogènes et endogènes ; et
 - 5.5. En encourageant les programmes culturels et les initiatives de l'industrie créative visant à revitaliser les zones urbaines pour y associer les touristes et les populations locales ;

et expriment leur sincère gratitude à Sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihamoni Baromneath, Roi du Cambodge, pour avoir fourni une occasion unique de découvrir le



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

riche patrimoine culturel de son pays, ainsi qu'au Gouvernement royal du Cambodge et au gouvernement provincial de Siem Reap pour leur chaleureuse hospitalité, l'excellente organisation de la Conférence et leur contribution fondamentale au développement des liens entre tourisme et culture au service d'un avenir plus durable pour tous.

Siem Reap (Cambodge), le 5 février 2015.